



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 06/05/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi six mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 19 - Conventions mandat Rue des Tilleuls

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame ROBIN, Madame PERTHUIS, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur BOUDON (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Monsieur OURABAH (donne pouvoir à Monsieur GERAUD), Monsieur DEL-FIORENTINO (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Madame RAMOND), Madame BONFANTI (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN)
Monsieur KHERCHACHE (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de procurations :	05

Rapporteur : **Madame Colette LASSORT**

I - Exposés des motifs

La commune de Boé a engagé et financé en direct des travaux relevant d'une compétence de l'Agglomération d'Agen. Il s'agit de prestations d'éclairage public dans le cadre des travaux de voirie Rue des Tilleuls.

Afin de permettre à l'Agglomération d'Agen de rembourser l'avance du coût des travaux faite par la ville de Boé, il convient de signer une convention de mandat précisant les conditions administratives, techniques et financières de cette opération.

Le remboursement des sommes avancées (1 008€) se fera sur l'année 2019, sur présentation de la facture acquittée, à l'achèvement des travaux.

II - Considérants et références juridiques

VU l'avis favorable de la Commission Voirie,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

AUTORISER : le maire à signer la convention de mandat afférente aux travaux d'éclairage public, Rue des Tilleuls.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Joël JOSEPH

SIGNE
M. Christian Dézalos